

esquisses n° 27

Juillet 2020

ÉDITORIAL

Chers Artistes, Chers Ayants droit,

L'événement éprouvant restera gravé longtemps dans nos mémoires. Nombreux sont ceux qui ont vécu des reports, des annulations d'expositions, de festivals et de projets à cause de l'épidémie virale; trois mois contraignants et aux conséquences fâcheuses pour la Culture et les arts visuels.

L'@dagp s'est tenue aux côtés des artistes et des ayants droits tout au long de la crise sanitaire, reversant les droits d'auteur au plus tôt, relayant et alimentant des fonds d'urgence afin de pallier, à hauteur de 690 000 €, les difficultés financières immédiates.

Notre société a maintenu son action culturelle, subventionnant les manifestations qui se sont engagées à payer les artistes malgré les annulations et lançant plusieurs appels à candidature présentés dans ces pages.

Les formations, les consultations juridiques et les événements @dagp se sont poursuivis de manière dématérialisée et ont contribué à renforcer le lien entre les équipes de l'@dagp et les adhérents. Je souhaite d'ailleurs remercier à nouveau les équipes pour le travail accompli chaque jour pour les artistes et pour leur mobilisation dans ce contexte si particulier de crise sanitaire.

Nous maintenons le cap afin de replacer les arts visuels – et la scène artistique française – au centre des pratiques culturelles des Français. Nous relancerons économiquement le secteur en réaffirmant le rôle fondamental des créateurs au sein de la société et comme fondation de la chaîne de valeur. Nous pérenniserons les avancées en faveur du droit d'auteur (droit d'exposition, directives européennes sur le numérique) et nous veillerons à ce que ces droits ne soient pas – comme c'est souvent le cas aujourd'hui – une variable d'ajustement.

Autant d'engagements portés par l'@dagp pour que les artistes et les ayants droit soient toujours plus reconnus à la hauteur de ce qu'ils représentent culturellement et économiquement en France et à l'étranger. Je vous invite à découvrir ces enjeux dans cette nouvelle édition d'*Esquisses*.

Christian Jaccard

@dagp

pour le droit des artistes

sommaire

à la une

2

- 6 enjeux pour la relance des arts visuels

à l'étranger

3

- Nouvelle Présidence de la CISAC

à suivre

4

- Les mesures d'urgence pour les artistes
- Appels à candidature : Collection Monographie, Connexion, Révélation Art urbain
- Culture(s) de demain 2019-2020
- Bourse Ekphrasis 2020

à savoir

5

- #artprochedevous
- Focus *Soyons Clairs*

à l'ADAGP

6

- Assemblée générale: 15 octobre 2020
- Espace Adhérent: nouvelles fonctionnalités
- Appel à participation : @dagp Images
- Lancement des Avantages Adhérents

à vous la parole

7

- Pascal Neveux, Président du CIPAC et directeur du Frac PACA

à vos agendas

8

à la une

6 enjeux pour la relance des arts visuels

Annulations des salons et des expositions, fermetures des musées et des centres d'art, arrêt de l'activité des galeries et des salles de vente, paralysie des commandes et des projets ont porté un coup violent à l'économie de la culture et aux revenus de ceux qui en sont le socle: les auteurs des arts visuels.

Alors que le gouvernement annonce le calendrier de la reprise au grand soulagement des acteurs du secteur, de nombreuses voix d'artistes s'élèvent pour tirer les leçons de cette crise et revaloriser le rôle de l'art et de ses créateurs.

À l'écoute de ces demandes légitimes, l'@dagp a établi 6 enjeux prioritaires pour la relance des arts visuels.

Le 18 juin, une réunion en visioconférence a été organisée avec le ministre de la Culture.

La délégation de 8 artistes, composée de Rebecca Digne, Pierre-Olivier Deschamps, Antoine Schneck, Elisabeth Garouste, Olivier Masmonteil, Ghislaine Dulier, Thomas Levy-Lasne, Meret Meyer (succ. Marc Chagall), a présenté chacun des enjeux.

L'écoute du ministre a été très attentive et laisse espérer une étude précise des sujets par le ministère en vue de leur concrétisation.

1. Application sans exception de la législation sur les droits d'auteur, notamment le droit d'exposition dans les musées, centres d'art et Frac

La loi française reconnaît à tous les auteurs le droit d'autoriser ou non la représentation directe de leurs œuvres et d'en être rémunérés. Il existe aujourd'hui dans ce domaine une véritable inégalité de traitement entre les auteurs: si ce droit n'est pas contesté pour les musiciens ou les auteurs dramatiques, il reste très peu appliqué dans le secteur des arts visuels.

Pour les auteurs des arts graphiques, plastiques et photographiques, il s'agit notamment du droit d'exposition.

En décembre 2019, le ministère de la Culture a instauré une rémunération minimum pour tous les lieux d'exposition qui reçoivent des subventions du ministère: un à-valor de 1 000 € pour une exposition monographique ou à diviser entre les artistes pour les expositions collectives (avec un minimum de 100 € par artiste) ainsi que 3 % sur la billetterie lorsque l'à-valor est amorti.

Des lieux d'exposition, comme ceux du réseau D.C.A., ont d'ores et déjà choisi de suivre ces instructions ministérielles. L'@dagp reste mobilisée pour que ces bonnes pratiques perdurent et se généralisent.

2. Transposition, dès que possible, de la directive européenne donnant aux créateurs et à leurs sociétés d'auteurs les moyens juridiques de négocier avec les plateformes Internet

Le confinement a révélé le rôle prédominant des plateformes numériques (Facebook, Twitter, Instagram...) quant à la diffusion des œuvres des auteurs des arts visuels. Devenus les lieux d'exposition privilégiés des images, les GAFAs tirent des revenus considérables grâce aux contenus mis en ligne par les internautes.

Moteurs de recherche et réseaux sociaux sont aujourd'hui de gigantesques banques d'images où plusieurs milliards d'œuvres sont visibles sans qu'un centime ne soit reversé à leurs créateurs. Il faut que cette valeur créée grâce aux œuvres soit enfin partagée avec leurs auteurs. La directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique apporte une réponse législative à cette question numérique. La transposition de la directive en droit français doit être la priorité du gouvernement afin d'établir un texte fort pour la protection des artistes et de leur travail sur Internet.

3. Engagement de tous les lieux de diffusion, institutionnels et galeries, à présenter majoritairement des artistes de la scène française, notamment ceux en milieu de carrière

Les lieux de diffusion - galeries, Frac ou centres d'art - doivent aujourd'hui donner davantage de visibilité aux propositions artistiques de la scène française actuelle (artistes travaillant et résidant en France). Le maillage des structures nationales et les politiques culturelles peuvent être de véritables catalyseurs du dynamisme de cette scène sur le territoire.

Il est essentiel que les initiatives gouvernementales et privées prennent également en compte l'ensemble du parcours d'un artiste et ne se concentrent pas uniquement sur l'émergence ou les artistes confirmés.

Il est ainsi regrettable que le grand programme de commandes publiques, annoncé par le Président de la République le 6 mai dernier, soit prioritairement destiné «aux artistes de moins de 30 ans.» Ce choix écarte les artistes en milieu de carrière déjà trop souvent oubliés également par les programmes de bourses ou de prix traditionnels.

4. Élargissement aux arts visuels actuels des obligations de production et de la diffusion de programmes dédiés à la création sur les chaînes de télévision afin d'accroître leur visibilité auprès du grand public

La télévision est aujourd'hui un des médias favoris des Français: le temps de visionnage pendant le confinement (un tiers de plus qu'en 2019 selon Médiamétrie) n'a fait que confirmer cette inclination.

Présent à l'écran dans les années 70, l'art contemporain est aujourd'hui relayé aux heures les plus tardives et aux insomniaques les plus acharnés. Les artistes actuels sont aujourd'hui trop absents des programmes: cela nuit à la visibilité de l'art contemporain que le grand public perçoit - de fait et à tort - comme un art «élitiste».

Une politique d'incitation forte du gouvernement - et l'obligation pour les producteurs de présenter les arts visuels actuels dans leurs programmes - seraient des prérequis indispensables à la visibilité de l'art à la télévision.

>>> Voir à ce sujet la Causerie «Les arts visuels sont-ils télévisuels?» sur notre chaîne YouTube.

5. Mise en place d'un dispositif plafonné de défiscalisation afin de favoriser les achats par les particuliers d'œuvres d'artistes vivants de la scène française

En France en 2017, 1 Français sur 4 se disait favorable à l'idée d'acquérir une œuvre d'art contemporaine chez lui.

S'il existe en France, quatrième marché de l'art du monde, une fiscalité incitative en ce qui concerne l'achat d'œuvres d'art, elle concerne les entreprises ou les professions libérales mais non les particuliers.

La mise en place d'un système plafonné de déduction d'impôt sur le revenu, destiné aux classes moyennes pour l'achat d'œuvres d'artistes vivants de la scène française par les particuliers, contribuerait sans aucun doute à redynamiser l'ensemble du marché de l'art.

6. Création d'un système de soutien aux arts visuels, sur le modèle du CNC, permettant de contribuer au financement de la création et de la production de la scène artistique française

Le CNC est un dispositif vertueux qui permet à l'industrie du cinéma française de posséder un outil exceptionnel de promotion et de soutien des films produits en France.

À défaut d'une industrie aussi structurée que le cinéma, il serait profitable au secteur des arts visuels de se doter d'un organe de contrôle et de financement semblable. Les grandes expositions présentant des artistes tombés dans le domaine public pourraient ainsi contribuer à la création et la production de la scène artistique française actuelle.

à l'étranger

Nouvelle Présidence de la CISAC

Björn Ulvaeus, cofondateur du groupe ABBA et auteur prolifique à l'origine de plus de 150 tubes et spectacles à succès, prend pour 3 ans la tête de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC), réseau mondial de la gestion collective des droits d'auteur.

Il succède à Jean-Michel Jarre qui a porté, magnifiquement et avec succès, pendant 7 ans, la voix des artistes dans le monde entier. Il a défendu activement les intérêts des créateurs de tous les répertoires de la CISAC et notamment l'universalité du droit de suite pour les arts visuels. Son engagement a largement contribué à l'adoption de la directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique qui rétablit l'équilibre entre les créateurs et les plateformes de l'Internet.

Deux nouveaux vice-présidents ont été élus lors de l'assemblée générale du 28 mai: Yvonne Chaka Chaka, auteure-compositrice-interprète et actrice sud-africaine, et Arturo Marquez, compositeur mexicain. Ils rejoignent l'artiste espagnol Miquel Barceló, porte-parole des arts visuels et le réalisateur chinois Jia Zhang-ke.

à suivre

Les mesures d'urgence pour les artistes

Aide sectorielle via le Cnap pour les artistes plasticiens et photographes

Le ministère de la Culture via le Cnap (Centre national des arts plastiques) a mis en place une aide d'urgence pour compenser les pertes de rémunération subies par des artistes auteurs, des commissaires, critiques, théoriciens d'art qui ne rentreraient pas dans les règles du droit commun du fonds de solidarité, pour des expositions, des résidences, des commissariats ou des activités de médiation annulés.

Initialement dotée par le ministère de 500 000 €, ce fonds d'urgence a été abondé, en juin 2020, par l'@dagp d'une dotation de 458 000 €. Cet abondement a été rendu possible grâce à la perception, dès fin mars, des rémunérations pour copie privée des premiers mois de 2020 et à l'ordonnance gouvernementale permettant exceptionnellement aux sociétés d'auteurs d'affecter le « quart copie privée » (habituellement dévolu à l'action culturelle et aux actions de formation et d'éducation artistique et culturelle) pour le financement de mesures d'urgence.

Au 1^{er} juin 2020, le Cnap a ainsi accordé des aides à 414 artistes-auteurs, pour un montant total de 760 095 € (soit une aide moyenne de 1836 € par bénéficiaire).

La date limite des demandes pour le fonds d'urgence était fixée au 15 juin. Toutefois, les artistes qui restent en situation de précarité peuvent solliciter le dispositif « Secours Exceptionnel » (aide ponctuelle à caractère social destinée aux artistes de la scène française qui rencontrent des difficultés financières momentanées). Il dispose, cette année, pour faire face à la crise, d'un budget renforcé et d'un traitement accéléré des dossiers rentrant dans les critères.

Aide d'urgence exceptionnelle via le CNL et la SGDL pour les auteurs de livres

L'aide d'urgence exceptionnelle aux auteurs de livres a été mise en place par le CNL (Centre National du Livre) et la SGDL (Société des Gens de Lettres). Elle est ouverte aux dessinateurs, illustrateurs et photographes (illustration générale pour le livre).

Ce soutien, destiné à compenser les baisses de revenus pour les mois de mars, d'avril et de mai 2020, est réservé aux auteurs du livre qui ne pourraient bénéficier de l'aide du Fonds de Solidarité. Les demandes peuvent être envoyées jusqu'au 1^{er} septembre 2020 sur le site aideurgence.sgdl.org.

Appels à candidature: Collection Monographie, Connexion, Révélation Art urbain,

Ces derniers mois, l'@dagp a maintenu son programme de bourses et de prix. Le printemps a ainsi été riche en appels à candidatures. Plusieurs sont encore en cours.

Les candidatures pour la Révélation Art Urbain peuvent être soumises jusqu'au 28 août 2020. Cette Révélation @dagp /Palais de Tokyo est destinée à mettre en valeur la création émergente dans l'art urbain.

La bourse Collection Monographie se compose de 10 dotations de 15 000 € à des artistes en milieu de carrière pour lesquels aucune monographie n'a encore été publiée sur leur œuvre. Cette aide les soutient à un moment charnière de leur carrière et dans la démarche essentielle, mais coûteuse, qu'est la publication d'une première monographie. Toutes les disciplines du répertoire sont concernées, les artistes peuvent déposer leur dossier jusqu'au 23 septembre 2020.

L'appel à candidature pour la bourse Connexion est ouvert jusqu'au 15 octobre 2020. Ces deux dotations de 30 000 € ont pour vocation de soutenir deux lieux de diffusion dans la réalisation d'un projet d'exposition à l'étranger valorisant un ou plusieurs artistes de la scène française.

à savoir

Culture(s) de demain 2019-2020

Cette année, 13 classes - de primaire et de collège - ont relevé le défi de l'édition 2019-2020 du programme Culture(s) de demain: « OSER l'IMPOSSIBLE ». Encadrés par un artiste, les élèves ont, dans le cadre de leur classe, réalisé une œuvre commune.

Des œuvres engagées ont vu le jour pendant ces ateliers organisés par l'association La Source et la Fabrique du Regard (programme du Bal). Pour la plupart des enfants, les ateliers Culture(s) de demain sont leur premier contact avec les techniques et les artistes des arts visuels.

Une publication présentant les ateliers, les œuvres, des témoignages des artistes, des enseignants et des élèves a été remise aux élèves.

Cette année, le site culturesdedemain.com permet de découvrir les 5 films réalisés dans les ateliers de La Fabrique du Regard.

Bourse Ekphrasis 2020

Il est primordial pour un artiste de disposer d'un texte critique sur son travail.

Consciente de cet enjeu, l'@dagp a initié la bourse Ekphrasis dont la première édition est lancée avec l'AICA France et le Quotidien de l'Art.

Ce programme de 10 bourses de 2 000 € couvre la rédaction du texte, sa traduction et a fait l'objet de 2 appels à candidatures successifs:

- Dans un premier temps, auprès des artistes membres de l'@dagp. Le jury de la bourse a sélectionné les dix lauréats suivants parmi les nombreuses candidatures reçues:
 - Stéphane BELZERE KREIENBUHL
 - Julien BEYNETON
 - Benedetto BUFALINO
 - Romain GANDOLPHE
 - Isabelle GIOVACCHINI
 - Nathalie JUNOD PONSARD
 - Tami NOTSANI
 - Thileli RAHMOUN
 - Bertrand RIGAUX
 - Stéphane TROISCARRES
- Dans un second temps, un appel à projets a été lancé auprès des critiques de l'AICA France pour déterminer les couples « critique/artiste ».

Les critiques et artistes lauréats se rencontreront cet été pour la réalisation du texte d'analyse de l'œuvre qui sera publié dans une rubrique mensuelle dans le Quotidien de l'Art à partir de la fin de l'année.

#artprochedevous

Visites virtuelles d'expositions, blogs d'artistes, interviews... Pendant près de 50 jours, le travail des artistes contemporains a fleuri sur la toile. Et, s'ils ont été nombreux à profiter de ces formats numériques, les sorties culturelles ont pourtant manqué aux Français.

Après une longue période d'isolement, il est donc temps de franchir à nouveau les portes des lieux de diffusion et de retrouver l'émotion du face-à-face avec les œuvres.

Afin d'accompagner ce mouvement, l'@dagp a créé le hashtag #artprochedevous qui met en lumière sur Instagram les artistes de la scène française présentés à l'occasion de la réouverture des espaces d'exposition.

Pour en savoir plus, suivez-nous sur les réseaux sociaux!

Focus Soyons Clairs

L'@dagp, la SACD, la SACEM, la SAIF, la SCAM, et la SGDL ont conçu une série de vidéos pour accompagner les artistes-auteurs dans leurs démarches sociales et fiscales.

Les épisodes de la web-série explicitent de manière claire et concise la TVA, les frais professionnels et les différents régimes sociaux qui s'appliquent aux auteurs.

Chaque vidéo - d'environ 5 minutes - est complétée par des fiches pédagogiques.

>>> À retrouver sur le site mesdroitsdauteur.com

à l'ADAGP

Assemblée générale 2020: votez et assistez assemblée en ligne

La prochaine assemblée générale annuelle se déroulera le 15 octobre prochain à 14h. Afin de respecter au mieux les règles de distanciation, elle sera accessible en visioconférence via l'Espace Adhèrent. Tous les sociétaires sont naturellement invités à y participer.

Les sociétaires qui ne seraient pas en mesure de se connecter à l'Espace Adhèrent pour suivre la retransmission et voudraient assister à l'assemblée générale dans nos locaux doivent nous en adresser la demande, par courrier électronique ou postal, avant le 30 septembre 2020.

Nous ne pourrions autoriser l'accès aux locaux de l'@dagp qu'aux personnes ayant reçu confirmation de leur inscription. Cette confirmation interviendra au plus tard le 9 octobre 2020.

Lors de cette assemblée générale, il sera procédé à l'élection des membres de la commission de surveillance.

Les personnes désirant faire acte de candidature sont priées d'adresser, avant le 8 septembre 2020, leur candidature par courrier à:

Madame Marie-Anne Ferry-Fall - Directrice Générale - ADAGP, 11 rue Duquay Trouin, 75006 Paris.

Cette année, en raison des obligations de distanciation, la présence physique des adhérents sera limitée. Les artistes membres sont invités à voter prioritairement par voie électronique ou par procuration.

Le vote électronique et les documents présentés lors de l'assemblée générale seront accessibles via Internet, du mercredi 23 septembre 2020 à 9h au mercredi 7 octobre 2020 à 18h.

Muni de l'identifiant et du mot de passe fournis sur le courrier de convocation à l'assemblée générale - document à conserver précieusement - et une fois renseignés ces codes strictement personnels, les adhérents auront accès aux résolutions soumises (rapport de transparence, rapport d'activité et élection des membres de la commission de surveillance, politiques générales et rapport annuel de la Cour des comptes) et aux documents idoines sur lesquels il leur sera demandé de se prononcer.

Espace Adhèrent: nouvelles fonctionnalités

Lancé au début de l'année, l'Espace Adhèrent se dote de nouvelles fonctionnalités.

Outre la gestion de leurs informations personnelles, la consultation du montant de leurs droits, la transmission d'images de leurs œuvres sur @dagp Images, les adhérents peuvent désormais:

- connaître la date d'adhésion et le régime social de leurs droits d'auteur (précompté ou dispensé de précompte)
- télécharger le certificat de précompte de l'année (pour les auteurs ne bénéficiant pas de dispense de précompte)
- remplir les déclarations pour l'année 2020: diffusion TV + YouTube (pour les adhérents Tous Droits) ainsi que les déclarations TV + Presse + Edition (pour les adhérents gérés uniquement pour leurs Droits Collectifs)
- consulter et télécharger le récapitulatif des droits d'auteur versés par l'@dagp en 2019 (dans la rubrique « Règlements »).

Pour toute question concernant la connexion à l'Espace Adhèrent: espace.adherent@adagp.fr

Appel à participation: @dagp Images

La banque d'images @dagp Images est un service proposé aux artistes membres pour favoriser la diffusion des images de leurs œuvres auprès des iconographes et garantir le respect de la rémunération de leurs droits.

@dagp Images s'enrichit régulièrement et compte aujourd'hui plus de 34 000 images d'œuvres de toutes disciplines confondues (affiches, architecture, design, dessins, peintures, photographies, sculpture, etc).

Pour profiter de cette vitrine les artistes membres peuvent déposer gratuitement 50 images de leurs œuvres via l'Espace Adhèrent (Onglet « ADAGP Images »).

Lancement des Avantages Adhérents

L'@dagp a négocié, auprès des principaux prestataires de fournitures et de services en lien avec l'activité des différentes disciplines du répertoire, des tarifs préférentiels pour ses adhérents.

A partir du 15 juillet 2020, sur présentation de la carte Adhèrent, les artistes pourront ainsi bénéficier de remises sur des fournitures de matériel de beaux-arts, auprès d'ateliers de gravure ou de tirage photographique ou de tarifs réduits d'abonnement pour des magazines.

>>> Rendez-vous sur le site de l'@dagp pour découvrir les partenaires: adagp.fr > Artistes > Avantages Adhérents.

à vous la parole

Les travaux des commissions

Réunissant des auteurs et des acteurs spécialisés dans leur secteur, chaque commission du répertoire met en place des actions et des supports pour répondre aux besoins des artistes.

La commission Photographie publie « 20 Conseils aux photographes » dans le but de sensibiliser ces professionnels au droit d'auteur.

Une version numérique sera disponible sur le site de l'@dagp dès le mois de juillet et une version papier verra le jour à la rentrée.

La commission BD, en collaboration avec le SNAC BD, a réalisé le Calendrier 2020 des auteurs de bande dessinée sur lequel les auteurs peuvent retrouver les grands rendez-vous de leur année professionnelle et des infos clés sur leurs droits, leur statut fiscal et social, etc.

Chaque mois, un auteur ou une autrice BD a illustré un temps fort de la vie d'un auteur. Pour recevoir un exemplaire du calendrier 2020, contacter: communication@adagp.fr

La commission Arts Appliqués va lancer un appel à projets à l'attention des designers ayant moins de cinq années de carrière.

L'objectif consistera à concevoir un objet pouvant être édité à l'occasion de la Coupe du monde de rugby en 2023 ou des Jeux Olympiques d'été en 2024.

La commission Livre Jeunesse travaille à la création d'un site Internet grâce auquel les auteurs et illustrateurs pourront évaluer les manifestations auxquelles ils auront participé.

À l'issue des votes, un « label qualité » sera décerné afin de mettre en avant les bonnes pratiques des salons et festivals dédiés au Livre Jeunesse.

Pascal Neveux, président du CIPAC et directeur du FRAC PACA

Tout d'abord qu'est-ce que le CIPAC et quelles sont ses missions ?

Le CIPAC est une fédération dont le but est de réunir dans toute leur diversité les structures et les professionnels qui travaillent aux côtés des artistes contemporains. Aujourd'hui, il regroupe 28 organisations et réseaux qui agissent dans le champ de la diffusion, de la production, de la médiation et de l'enseignement de l'art.

On retrouve au CIPAC aussi bien des représentants du secteur public et subventionné, que du secteur privé ou de métiers de notre secteur. Le CIPAC compte également parmi ses membres la majorité des réseaux territoriaux d'art contemporain présents sur le territoire national.

L'action du CIPAC se concentre sur les questions de structuration professionnelle, de reconnaissance des métiers, de valorisation du secteur et de défense des intérêts de ses membres. Les rassemblements publics qu'il organise (journées professionnelles, assises et congrès) sont l'occasion de rassembler très largement les professionnels autour de ces sujets. Dans le prolongement de cette action, le CIPAC a également créé, il y a treize ans, un organisme de formation continue destiné aux professionnels du secteur de l'art contemporain qui accueille chaque année près de 400 personnes.

Au début du confinement, vous avez lancé une enquête pour connaître et prévoir les effets de la crise sur les arts visuels ? Qu'en est-il ressorti pour les artistes ?

Les résultats de l'enquête sont incontestablement très alarmistes et révélateurs d'une très grande précarité des artistes. La crise sanitaire et économique que nous vivons actuellement n'a fait qu'amplifier et exacerber les fragilités à la fois structurelles, économiques et sociales que notre secteur connaît depuis de très nombreuses années, rendant encore plus urgente la nécessité de travailler collégialement à la reconnaissance d'un véritable statut d'artiste. Parmi toutes les urgences auxquelles nous devons faire face en ce moment, la rémunération des artistes est une priorité absolue et un enjeu majeur pour tout l'écosystème des arts visuels. Cette crise mondiale doit nous obliger à revoir nos fondamentaux, nos pratiques et à faire preuve d'inventivité, d'agilité et de courage pour nous réformer et réinventer notre présent.

En tant que président du CIPAC et directeur du FRAC PACA, quels enjeux vous semblent prioritaires pour la relance des arts visuels ?

Nous devons être les acteurs de notre propre changement et faire preuve de beaucoup d'humilité car les prochains mois, les prochaines années vont être d'une grande violence. Notre capacité d'adaptation va être vitale pour se donner les moyens de repenser nos fonctionnements, replacer l'artiste au cœur de nos missions et redonner l'envie à nos concitoyens de retrouver le chemin des lieux culturels et renouer avec l'expérience physique des œuvres. Nous sommes dans un moment de transition, de mutation où les problématiques de responsabilité sociétale, d'écologie doivent nous mobiliser pour repenser nos projets artistiques et culturels et mieux valoriser la scène artistique française. Dans toutes nos régions, nous avons des centres d'art, des FRAC, des collectifs d'artistes, des structures associatives diverses et variées qui font au quotidien et toute l'année un travail de proximité de très grande qualité. Il faut aujourd'hui les conforter en leur donnant des moyens financiers supplémentaires pour relever l'ensemble de ces défis. Il faut leur faire confiance, s'appuyer sur leur savoir-faire et expertise pour engager un grand plan de relance ambitieux et contribuer ainsi à mieux soutenir la scène artistique française à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le CIPAC organise en 2020 son septième Congrès. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce grand rassemblement ? La crise sanitaire va-t-elle changer les axes de discussion abordés pendant ce congrès ?

Ce prochain Congrès est très attendu et aujourd'hui, dans ce contexte si particulier, il s'impose même à nous, tant nous avons besoin de nous réunir, d'échanger et de partager nos réflexions, nos craintes et nos ambitions. Nous avons dû le réinventer dans ses contenus et le reporter à l'automne 2020, toujours à Marseille dans le contexte de Manifesta 13 mais sous une forme différente sur laquelle nous travaillons aujourd'hui. Les thématiques envisagées prennent une tonalité bien différente après ce que nous avons vécu et nous devons les réinterroger, les contextualiser en nous donnant le temps d'une réflexion collégiale en privilégiant le temps long à l'urgence du moment. C'est l'une des leçons que nous pouvons tirer de cette crise sanitaire et économique: prendre le temps et donner du temps aux artistes, donner du temps au temps.

à vos agendas

15 juillet 2020

Ouverture des Avantages Adhérents sur le site ADAGP

28 août 2020

Date limite de dépôt des candidatures pour la Révélation Art Urbain 2020

Du 16 septembre au 23 octobre 2020

Présentation Livre d'artiste 2019 : Thibault Brunet

23 septembre 2020

Date limite de dépôt des candidatures pour la bourse Collection Monographie

15 octobre 2020

Date limite de dépôt des candidatures pour la bourse Connexion

15 octobre 2020 à 14 h

Assemblée générale de l'@dagp

Du 30 octobre au 02 novembre 2020

Présentation Révélation Photographie 2018 : Yasmina Benabderrahmane

Du 09 décembre 2020 au 13 janvier 2021

Présentation Révélation Design 2019 : Céline Shen

Du 20 janvier au 21 février 2021

Présentation Révélation Art urbain 2019 : Road Dogs

@dagp

pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
www.adagp.fr

Société civile à capital variable
RCS Paris D 339 330 722

esquisses, bulletin d'information
de l'ADAGP - juillet 2020
Directeur de publication:
Marie-Anne Ferry-Fall
Graphisme: c-album